VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 214 N. Roman,

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Aug. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 22 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant à 29 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages, contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 214 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, au tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, moinant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel doit donner les titres de 1902 et n'est ci-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Walde, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 26 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Unons Lewis, député voyer de ville, comme lots "A"—"B" et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit. Le lot A étant d'une forme triangulaire, 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 6 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche Deux, 48 [illegible] dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 sont chacun 48 pieds de face à la manche Deux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga, et 2011 rue Première, entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als.

No 71 015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903 et signé le 15 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Rempart et Saratoga, désigné par la lettre A et le No 9 sur un plan par J. A. D'Hémécourt daté le 27 mars 1861 et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage simple en bon ordre, portant le No 20 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar, etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philippe, Saratoga et Sud Rempart, désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Kaehl, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 33 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 86 pieds 6 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté, citerne, hangar, etc.

Idéal en bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option du acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga, et 2011 rue Première, entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als.

No 71 015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903 et signé le 15 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Rempart et Saratoga, désigné par la lettre A et le No 9 sur un plan par J. A. D'Hémécourt daté le 27 mars 1861 et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage simple en bon ordre, portant le No 20 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar, etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philippe, Saratoga et Sud Rempart, désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Kaehl, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 33 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 86 pieds 6 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté, citerne, hangar, etc.

Idéal en bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option du acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 214 N. Roman,

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Aug. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 22 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant à 29 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages, contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 214 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, au tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, moinant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel doit donner les titres de 1902 et n'est ci-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Walde, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 26 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Unons Lewis, député voyer de ville, comme lots "A"—"B" et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit. Le lot A étant d'une forme triangulaire, 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 6 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche Deux, 48 [illegible] dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 sont chacun 48 pieds de face à la manche Deux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 26

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Scientific American.

MUNN & Co. 361 Broadway New York

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE,

2658 et 2660 Chemin de Gentilly, près du terrain des courses.

Succession d'Elena Blonin, femme défunte d'Atilano Blanco

No 71,428—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 10 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly, la Grande Route St-Jean, le Chemin de la Crête et la rue Septième et le Canal allant au Bayou Sauvage, laquelle portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis d'arpentage par C. Unons Lewis, député voyer de ville, daté le 31 janvier 1896, et attaché pour référence à un acte passé le 4 avril 1898 pardevant Geo. C. Walshe, notaire et mesurant 38 pieds 4 pouces de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lepage et perpendiculaire à la ligne du Chemin de Gentilly de 113 pieds, une largeur dans le fond de 84 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté vers la Grande Route St Jean de 77 pieds 2 pouces, laquelle cette portion de terre est composée de lot No 8 et la plus grande portion du lot No 9, et une petite portion dans le fond du lot No 10, les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1902, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 oct—10 11 18 25—nov 1 8 10

Le "Title & Morigage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur au-dessous d'Alger.

Succession de Louise E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos Dix et Onze, propriété de plantation, située dans le cinquième district de cette ville, étant l'arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Dufilho et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississippi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Page et de Leonhardt, de la s'étendant en profondeur entre les lignes vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm. H. Seymour, on ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Deney A. Waddill, voyer et ingénieur civil, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm. H. Seymour, président de District de police, Paroisse d'Orléans, juge droite, et Charles Unons Lewis I. C. et voyer le 1er février et le 1er mai 1870, déposés en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, là dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm. H. Seymour, Felix J. Dreyfous, avocats.

15 oct—15 18 25 —nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Donelly).

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI, 12 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre en date et signé le 9 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Bellanire, et les rues Thayer et Pater, ledit lot numéroté et également désigné par le No 4, par W. T. Thompson voyer, daté le 7 mars 1849 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1903 et plus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valery de J. Martini, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 oct—18 25—nov 1 8 15 19

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

En vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans le procès No 68,[illegible] Succession de H. M. et L. M. Hyams, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le 1er décembre 1903, à 12 h. m., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de la ville d'Orléans, ayant [illegible] N.W. 1 de la section [illegible] N.W. 1 de la section [illegible] comprenant 20 arpents et demi [illegible] Avec les conditions comptant en trois lots.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

[illegible] 25—nov 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Splendide occasion d'acquérir une Fabrique de Brosses, installée.

The Parkersburg Mill Co., of Parkersburg, W. Va. et als vs C. F. Laitner Manf'g Co., Ltd.

Cour Civile de District—Division E—No 71,370.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 16 novembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux No 609 rue Tchoupitoulas, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91 parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No trois, vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, et cent en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, ainsi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour à deux citernes, le tout en bon ordre et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'îlet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes: Le lot No cinq de cent deux pieds deux pouces sur la ligne de côté vers ledit lot borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 à 420 rue Huitième. Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne, etc., et se loue $7 00 par mois. Nos 418-420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water sur un plan fait par L. H. Pilié voyer le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire, lesquels lots mesurant six arpents chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620 2622, rue Tchoupitoulas No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc., et se loue pour $10 par mois.

Nos 2626 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance si y en a en un et deux ans en billets des acquéreurs portant la même date égale avec l'adjudication stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante (1903) devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

1e oct—18 25—nov 1 8 15 19

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 1er décembre 1903 à midi. La Résidence à deux étages 1923 rue Kenmont entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woolledge

No 59,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kenmont, St André Ste Marie et St Thomas (autrefois rue Fulton). Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. J. Zimpel, député voyer de ville, le 15 avril 1846 et annexé pour référence à un acte passé pardevant William Brady, le 11 février 1848, lequel lot mesurant 31 pieds de face à la rue Kenmont, 29 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de largeur dans le fond sur 151 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2 et 176 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Kenmont et comprenant une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et située de la rue, contenant quelques chambres, hangar, etc.

Termes et Conditions Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant J. A. Grimes, notaire aux frais de l'acquéreur. Un tiers comptant de 1000 au moment de l'adjudication pour la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

[illegible] 22 29 30—déc 1

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux.

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir.

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville.

Mesurant 204 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 122 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

No 1: Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 589, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schlabaum, architectes, daté le 17 novembre 1903 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouces et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant ledits lots de la balance dudit lot qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell, anciennement St Jean, White ou Crète et Crète ou Septième, désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Rachel P. Stockler passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis ledits lots mesurant comme suit:

Lot No Trois formant le coin des rues Esplanade et White ou Sixième, mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White ou Sixième.

Lot No Quatre mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White ou Sixième, vingt-sept pieds de largeur dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et cent quatre-vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No Six ou anciennement St Jean et rue White ou Sixième, mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White, vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq, et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St Jean).

No 3 Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De Lisle C. E., daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit: Le lot A formant encoignure des rues Esplanade, Crète et Bell, mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade cent dix pieds 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, et le lot B ayant 56 pieds un pouce sur la rue Bell, et une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White, ou mesure plus ou moins.

Le lot B dans le même district et lot est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond il a une largeur et largeur de cent soixante cinq pieds onze pouces et une